



Publiée le **17 MARS 2026**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 24 février 2026

Séance du conseil d'administration du CCAS : 9 mars 2026

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2026-D04 – ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille PIVETEAU, vice-présidente du CCAS, informe les membres du Conseil d'Administration que l'Association Mouilleron Sport, a fait don, le 5 février 2026, de la somme de 1173.26 euros par virement au profit CCAS.

Madame Mireille PIVETEAU précise que ce don est consécutif à la mise en sommeil de cette association et à la décision par les membres du bureau de celle-ci de faire don du reliquat apparaissant sur les comptes bancaires de l'association au CCAS de Mouilleron-le-Captif.

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles indiquant que « le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former avant l'autorisation des demandes de délivrance »,

Vu l'article L.2242-4 du code général des collectivités territoriales qui rend l'acceptation définitive à effet du jour de cette acceptation par délibération du conseil d'administration,

Vu le don réalisé par la police municipale

Considérant que cette somme a été légalement remise par l'Association Moulleron Sport au CCAS à titre de don ;

Considérant que l'acceptation de ce don permet de renforcer les moyens du CCAS au bénéfice des usagers ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'acceptation de cette somme, laquelle ne comporte aucune charge ni condition ;

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de 1173.26 euros de l'Association Moulleron Sport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le **17 MARS 2026**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 24 février 2026

Séance du conseil d'administration du CCAS : 9 mars 2026

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2026-D05 – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Jacky GODARD

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil d'administration élit son président de séance. Dans ce cas, le président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé de désigner Madame Mireille Piveteau comme présidente de séance pour l'examen du compte administratif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du cou compte administratif,

Centre Communal d'Action Sociale



Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mireille PIVETEAU comme président(e) de séance pour l'examen du compte financier unique 2025.

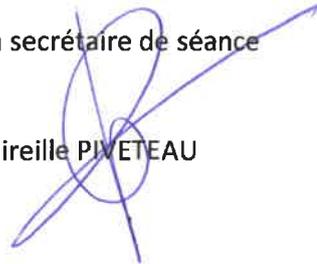
Pour extrait conforme
Le Président



Jacky GODARD

La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le **17 MARS 2026**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 24 février 2026

Séance du conseil d'administration du CCAS : 9 mars 2026

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2026-D06 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET GENERAL CCAS – EXERCICE 2025

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Mireille PIVETEAU indique que le CCAS s'est engagé, en 2025, auprès du service comptable à mettre en place le Compte financier unique du CCAS de Moulleron-le-Captif, et ce dès l'exercice 2025. Aussi, à partir de 2026, le CFU se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

La clôture de l'exercice budgétaire du CCAS de Moulleron-le-Captif et le fonctionnement du Compte Financier Unique ont entraîné des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable Yon-Vendée et les services du CCAS afin d'assurer que les éléments soient exactement similaires.

Madame la Vice-présidente présente les écritures et invite le Conseil d'administration à voter le compte financier unique :

Centre Communal d'Action Sociale



FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	92 098,25	79 382,01
Résultat 2025 déficitaire		12 716,24
Résultat reporté 2024		12 769,80
RESULTAT CUMULE		53,56

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	500,98	2 176,03
Résultat 2025 excédentaire		1 675,05
Résultat reporté 2024		12 012,59
RESULTAT CUMULE		13 687,54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à 14 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Centre Communal d'Action Sociale



Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de financier unique du budget général du CCAS dressé pour l'exercice 2025 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Centre Communal d'Action Sociale

Publiée le **17 MARS 2026****DELIBERATION DU CCAS****Date de convocation : 24 février 2026****Séance du conseil d'administration du CCAS : 9 mars 2026**

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN,

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU**N° 2026-001 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL CCAS – EXERCICE 2025****Rapporteur :** Jacky GODARD

A la suite de la clôture de l'exercice budgétaire 2025, le président, propose de reprendre les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT	CFU	
	Dépenses	Recettes
Réalisé	92 098,25	79 382,01
Résultat 2025 déficitaire		-12 716,24
Résultat reporté 2024		12 769,80
RESULTAT CUMULE 2025		53,56
Report à nouveau R002		53,56

Centre Communal d'Action Sociale



	CFU	
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Réalisé	500,98	2 176,03
Résultat 2025 excédentaire		1 675,05
Résultat reporté 2024		12 012,59
RESULTAT CUMULE 2025		13 687,64
Report à nouveau R001		13 687,64

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération en date du 9 mars 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget général,
 Statuant sur les affectations des résultats dégagés au 31 décembre 2025,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 53.56 € en report à nouveau au compte R002 au budget général 2026,
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 13 687.64 € en report à nouveau au compte R001 au Budget général 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir

Pour extrait conforme
 Le Président



Jean-Yves GODARD

La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le **17 MARS 2026**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 24 février 2026

Séance du conseil d'administration du CCAS : 9 mars 2026

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2026-D08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET GENERAL DU CCAS

RAPPORTEUR : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille PIVETEAU présente le projet de budget primitif 2026 pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle précise que le budget est voté par chapitre.

Après avoir donné lecture des postes de recettes et de dépenses tels que retracés dans le document joint, elle propose aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 23 octobre 2023 adoptant le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024

Vu la délibération en date du 23 octobre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du CCAS

Vu la délibération en date du 17 février 2026 relative aux orientations budgétaires pour 2026,

Vu le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget général du CCAS pour l'exercice 2026 en accord avec les résultats du compte financier unique 2025,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Centre Communal d'Action Sociale



Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget du CCAS s'équilibrant en :
 - Section de fonctionnement à hauteur de 106 651 €
 - Section d'investissement à hauteur de 14 936 €
- **PRECISE** que l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement est voté par chapitre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section
- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'exécuter et signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Centre Communal d'Action Sociale

Publiée le **17 MARS 2026****DELIBERATION DU CCAS**Date de convocation : **24 février 2026**Séance du conseil d'administration du CCAS : **9 mars 2026**

Le 9 mars 2026, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN

Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2026-D09 - VOTE DES SUBVENTIONS 2026**Rapporteur : Mireille PIVETEAU**

Madame Mireille Piveteau, vice-présidente, propose d'approuver les subventions 2026 à destination des associations intervenant sur la commune de Moulleron-le-Captif, comme suit :

Organismes	Montant 2025	Montant demandé 2026	Proposition 2026
Secours catholique	400	500	500
Banque alimentaire	331	571	500
Club de l'amitié	1000	1500	1500
Solidarité Femmes 85	0	Pas de montant indiqué	100
Total	1731		2600

Centre Communal d'Action Sociale



Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,
Vu la délibération 2024_D12,
Vu les demandes reçues avant le 31 décembre 2025,
Vu la recevabilité des demandes,
Considérant l'intérêt pour le CCAS de soutenir financièrement les associations présentant un intérêt local et participant à l'action sociale du territoire et créant du lien,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement des subventions comme indiqué ci-dessous,

Organismes	Subvention votée pour 2026
Secours catholique	500
Banque alimentaire	500
Club de l'amitié	1500
Solidarité Femmes 85	100
Total	2600

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

